

QUE LA MONTAGNE EST BELLE!



**LA VALEUR TRAVAIL
ET LA CULTURE
DES LOISIRS**

Page 3

LE CLEISS

**CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES
ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ
SOCIALE**

Page 7

**DANS
LES NUAGES
DE GUADARRAMA**

Page 12

¿Por qué el futuro debería ser un riesgo?

La vida ya está llena de riesgos.

Pero creo firmemente que el futuro no debería ser uno de ellos. Todos deberíamos tener derecho a mirar al futuro con esperanza.

El mundo cambia y surgen nuevos riesgos. Tenemos la responsabilidad de hacer más. Debemos esforzarnos más. El camino puede ser largo, pero ya hemos empezado a actuar.

Identificando y anticipando nuevos riesgos, encontramos nuevas soluciones para que la vida sea más segura, justa e integradora.

En cuanto al clima, estamos desarrollando soluciones personalizadas a través de seguros que cubren las consecuencias humanas y económicas de eventos meteorológicos inesperados gracias a una recuperación financiera, transparente y rápida.

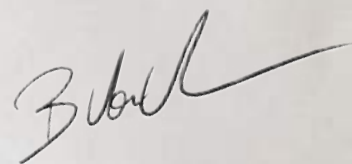
En salud, estamos intensificando los esfuerzos en la prevención de riesgos con decisiones clave, como dejar de invertir en la industria tabaquera e invirtiendo en tecnología fácil de usar para mejorar la salud tanto física como mental.

Respecto a la protección en general, estamos haciendo nuestros productos y servicios más accesibles para garantizar a los clientes de todo el mundo su protección, la de sus familias, sus empresas y comunidades.

Como compañía global, con el compromiso y la fuerza de los 145.000 empleados y de los agentes presentes en 50 países, contamos con los recursos y la ambición para remodelar nuestro papel, actuando en favor de las personas, las economías y el progreso de la sociedad.

Know You Can.

Thomas Buberl
Consejero Delegado del Grupo AXA



Trait d'Union concerne
tous les Français d'Espagne.
Envoi à 8500 adresses électroniques
et 200 imprimées
Envois gratuits par mail sur demande

Comité de Rédaction

Agnès Lepoutre,
Francis Huss,
Françoise Mégy,
Pierre Couturier

UFE Espagne

Président:
Francis Huss
Secrétaire général:
Jean-Michel Ayello
Trésorier:
Guillaume Mony

Activités et Commissions Aide à la recherche d'emploi:

Pierre Berthelot
Robert Fillias
Siegfried Verstryngne

Loisirs:

Bruce Parnaudeau
Didier Debut
Guillaume Mony
Jean-Michel Béranger
Jérôme Bompert
Patrice Chène
Pierre Couturier
Pierre Steunou
Virginie Duprez

Web:

Bruce Parnaudeau

Catalogne - Pierre-Olivier Bousquet
Andalousie - Isabelle Betton
C. Valenciana - Chantal Baudet

Siège social : Fuencarral 127 5ºD,
28010 Madrid

Secrétaire:
Agnès Lepoutre

LA VALEUR TRAVAIL ET LA CULTURE DE L'OISIVETÉ

*Autrefois considéré comme un moyen d'émancipation,
de promotion sociale, le travail semble en France être
devenu un moyen d'oppression.*

*Paradoxalement, en cette période de vacances estivales, j'aimerais
vous faire part de mes considérations sur la « valeur travail » en
France.*

*Les discours politiques et le
laxisme des gouvernants ont
contribué depuis des décennies
à diaboliser le travail, en
commençant par la création
d'un ministère du temps libre,
en instituant les 35 heures, les
RTT, en proclamant le droit
à la paresse, la souffrance au
travail... et pourquoi pas la
revendication de la semaine
des 4 jeudis. La fixation de
l'âge de la retraite à 64 ans
a été considérée par certains
comme un « vol de deux ans de
leur vie » !*

*Nos amis espagnols et italiens
se sont montrés beaucoup
plus raisonnables, acceptant,
sans protester, de travailler
jusqu'à 67 ans.*

*Grâce a la bienveillance
de certains médecins, ou
à l'obtention illégale de
certificats bidons, le nombre
d'arrêts maladie (fléau pour
la sécurité sociale) explose
bien que la situation sanitaire
du pays ne semble pas s'être
aggravée, depuis la pandémie.*

*Tout cela dans une ambiance de
culture de l'oisiveté, financée
par l'emprunt (plus de 3.000
milliards) auprès de pays*

*meilleurs gestionnaires qui
heureusement n'exigent pas
encore leur remboursement,
mais perçoivent des intérêts
de plus en élevés à la charge
de ceux qui travaillent : les
contribuables.*

Bonnes vacances quand même.

Francis HUSS
Président UFE Espagne





LES 15 MONUMENTS RELIGIEUX LES PLUS POPULAIRES D'ESPAGNE

(d'après un décompte de Google).

BASILICA DE LA SAGRADA FAMILIA BARCELONA



C'est la basilique la plus visitée en Europe, après saint Pierre de Rome. Gaudi y investit son talent, à partir de 1880, sans la terminer.

Sa tour centrale sera celle d'une église la plus haute du monde en ... 2026 !

CATEDRAL DE LA SANTA CRUZ Y SANTA EULALIA BARCELONA



Déclarée Bien d'Intérêt culturel et Monument historico-artistique, cette cathédrale de grandes dimensions, dont sa salle capitulaire et son

chœur, est une des meilleures représentations de l'art gothique de la ville qui n'en manque pourtant pas. 13 oies s'agitent en cacardant dans son cloître.

CATEDRAL DE SEVILLA



En 1987, l'Unesco a déclaré Patrimoine de l'Humanité la Cathédrale de Seville –avec ses voisins « Real Alcázar » et « Archivo de Indias », puis l'année suivante le livre Guinness des records a affirmé qu'elle était la cathédrale du monde avec la plus grande superficie. Cette œuvre d'art initiée en 1172, à l'emplacement d'une mosquée, est un des monument les plus impressionnants de Seville, en y incluant la « Giralda » de 104 mètres de hauteur et les chefs d'œuvre de Murillo, Zurbarán et Goya.

CATEDRAL DE MALLORCA PALMA



Cette imposante œuvre gothique méridionale comporte une rosace connue également comme l'œil du gothique. Ses vitraux colorés offrent un spectacle lumineux extraordinaire.

MONASTERIO DE MONTSERRAT BARCELONA



Comme la cathédrale de Santiago, ce monastère est un lieu de pèlerinage, mais son environnement rocheux à 720 mètres d'altitude, en fait une visite obligatoire des touristes. Il comporte un musée avec des toiles de Dalí, Picasso et Monet. La « Moreneta », la Vierge de Montserrat est visitée par de nombreux voyageurs. La communauté monastique y a joué un rôle politique catalaniste durant de nombreuses décennies.

CATEDRAL DE BURGOS



Cet édifice est d'une harmonie remarquable. Le gothique français la relie aux cathédrales de Paris et de Reims, en particulier ses deux aiguilles visibles de loin. Elle fut déclarée en 1984 par l'Unesco patrimoine de l'Humanité, À l'intérieur se trouvent des trésors de peinture et de sculpture,

ainsi que la tombe du Cid et de son épouse doña Jimena. On y trouve également un Christ en peau humaine (?)

CATEDRAL-BASÍLICA DE NUESTRA SEÑORA DEL PILAR ZARAGOZA



C'est à la tombée de la nuit que l'on a la meilleure vue du reflet du "Pilar" sur l'Ebre. Ce temple de style baroque inclut le pilier sur lequel la Vierge s'appuya lors de son apparition à l'Apôtre Santiago et une décoration du chœur réalisée par Goya dans sa jeunesse.

BASÍLICA DE SANTA MARÍA DEL MAR BARCELONA



Déclarée en 1931, Bien d'Intérêt culturel, de style gothique catalan, elle est caractérisée par la simplicité de ses 3 nefs complétées par une rosace.

CATEDRAL DE LEÓN



La cathédrale Santa María de Regla de León, de style gothique français, surnommée la jolie léonaise, cache ses attraits très colorés à l'intérieur, en particulier ses 134 vitraux médiévaux et 3 rosaces grandioses, capables de créer des jeux de lumière magiques.

CATEDRAL PRIMADA DE TOLEDO



De style gothique, du XIIIème siècle, cette cathédrale, siège du primat d'Espagne, comporte 5 nefs, soutenues par 88 colonnes et 72 voutes. Elle contient des œuvres du Greco, de Caravage et de Goya et une statue immense de saint Christophe.

CATEDRAL DE GRANADA



Construite à la suite de la reconquête, sur le site d'une grande mosquée. La chapelle royale de cette œuvre typique de la Renaissance contient un des sépulcres des Rois catholiques.

CATEDRAL DE MÁLAGA



La sainte église basilique de l'Incarnation est le fruit de plusieurs étapes, gothique puis baroque de sa construction, l'intérieur date de la Renaissance. 200 marches conduisent à la vue panoramique de la ville de Málaga. L'absence d'une seconde tour en façade, l'a fait surnommée « la Manquita ».

CATEDRAL DE VALENCIA



La cathédrale de Santa María de Valencia, contient le saint calice qu'utilisa le Christ durant la dernière Cène ainsi que des peintures du « Quattrocento ». Tous les jeudis s'y réunit le Tribunal des eaux, institution civile et administrative, chargée, depuis des centaines, d'arbitrer des litiges liés à l'irrigation..

CATEDRAL DE LA ALMUDENA MADRID



Sa construction, en face du palais royal (inoccupé) d'inspirations architecturales diverses : gothique, néoclassique et néoromantique débuta en 1920, elle a enfin été consacrée en 1993 par le pape Jean-Paul II.



LE NIE

Le Numéro d'Identité d'Étranger (NIE) est un numéro personnel et unique obligatoire pour être enregistré officiellement comme résident étranger en Espagne. Composé de deux lettres intercalées de sept chiffres, il ne s'agit pas d'un document national d'identité mais d'un numéro d'enregistrement indispensable pour pouvoir réaliser toutes les démarches administratives et les actes de la vie courante en Espagne. Il est indispensable à tout moment : pour pouvoir ouvrir un compte bancaire, signer un contrat de travail, s'inscrire à la Sécurité sociale, retirer un objet à la poste, souscrire un abonnement téléphonique, etc.

Le NIE qui apparaît sur le « Certificado de registro de ciudadano » est obligatoire pour tout citoyen européen s'installant en Espagne pour plus de 3 mois. Les citoyens européens qui séjournent en Espagne moins de 3 mois peuvent solliciter un NIE non-résident provisoire s'ils ont besoin de réaliser des actes administratifs en Espagne.

Démarche à suivre

La demande de NIE pour résidence permanente doit être formulée auprès d'un organisme de l'administration publique : à Madrid le commissariat de Police de Madrid, avenida de los Poblados, 51. Un rendez-vous doit être obligatoirement pris sur le site: <https://sede.administracionespublicas.gob.es/icplusplus/index.html>

Sélectionnez "Madrid" et "Policía-Certificados UE" dans les menus déroulants pour lancer la procédure. Les délais d'obtention d'un rendez-vous sont parfois très longs, mieux vaut anticiper la demande.

Documents à fournir

- Justificatif du rendez-vous que vous recevrez par mail.
 - Le formulaire EX-18 complété et signé en deux exemplaires (EX-15 pour le NIE non résident) disponible sur la page du gouvernement : http://extranjeros.mitramiss.gob.es/es/ModelosSolicitudes/Mod_solicitudes2/index.html
 - Original et photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport français.
 - Le formulaire 790 code 012 rempli, à télécharger sur le site https://sede.policia.gob.es:38089/Tasa790_012/. Il justifie le paiement de la taxe qui devra être réglée auprès de n'importe quelle banque (environ 10€).
 - Documents justificatifs de la demande de résidence en Espagne : contrat de travail et certificat de l'employeur de prise en charge par la Sécurité sociale ou inscription au "censo de actividades" pour les entrepreneurs, certificat d'inscription à l'université pour les étudiants, ou justificatifs de revenus suffisants pour résider en Espagne sans travailler.
- Attention : Les rendez-vous sont nominatifs, et ne concernent qu'une personne adulte à la fois. Il est indispensable de se présenter personnellement, même pour les enfants.

C'est une formalité obligatoire, gratuite et indispensable pour de nombreuses démarches du quotidien. L'enregistrement (empadronamiento) est la seconde démarche administrative indispensable lors de votre installation en Espagne. La démarche devra être refaite si vous déménagez.

EMPADRONAMIENTO

Le "Padrón municipal" (recensement) est le registre administratif où figure le nom des personnes résidant dans une ville d'Espagne.



Pour s'inscrire

- Se rendre sur le site de la mairie de Madrid : <https://sede.madrid.es/portal/site/tramites>
- Rechercher "padrón" et sélectionner "Padrón municipal. Alta y cambio de domicilio en padrón".
- Prendre rendez-vous en cliquant sur "solicitar cita previa".

Documents à fournir (originaux + photocopie)

- Le formulaire de demande à télécharger sur le site de prise de rdv en cliquant sur “solicitud de empadronamiento”, à apporter complété et signé.
- Passeports ou cartes d'identité + NIE. Pour les mineurs : livret de famille, certificat de naissance et document d'identité en plus de ceux des parents.
- Document de représentation des mineurs : en plus des documents cités ci-dessus, la demande d'empadronamiento signée par les deux parents, ou une autorisation signée du second géniteur si la demande est réalisée par un seul parent.
- Document justificatif de domicile : contrat d'achat ou de location, dernière facture d'électricité ou de gaz. Si vous êtes hébergé, il faudra présenter une attestation d'hébergement signée de la personne chez qui vous vivez, accompagnée d'une photocopie de sa pièce d'identité.

Par Perrine Laffont LePetitJournal.com

**Relais d'information
incontournable des
Français à l'Étranger**

CLEISS

**à consulter en cas de maladie,
de chômage ou de demande de
prestations familiales.**

Le Cleiss (Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale), établissement public national, est l'interlocuteur unique pour renseigner tout candidat à une mobilité internationale sur la continuité de sa protection sociale à l'étranger et outre-mer. Il assure la liaison entre les organismes français, les institutions étrangères de Sécurité sociale, les assurés et les entreprises pour la bonne application des règlements européens et des accords internationaux de sécurité sociale.

Les règlements européens concernent les États de l'UE, auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Les conventions bilatérales et décrets de coordination signés par la France concernent eux une quarantaine d'États et territoires.

Via son site Internet, le Cleiss informe les assurés (retraités, travailleurs, étudiants, inactifs) et les employeurs sur la continuité des droits en matière de protection sociale lorsqu'ils sont en situation de mobilité internationale : maladie, prestations familiales, chômage, retraite, invalidité. Il fournit également une description des régimes de sécurité sociale, des taux de cotisations et des systèmes de santé qui s'appliquent dans les États avec lesquels la France a un accord en la matière. « Le Cleiss est aussi point de contact national pour les soins de santé transfrontaliers, À ce titre, il délivre toute information relative aux droits et obligations en matière de soins de santé à l'étranger (accès et prise en charge). Au-delà des informations publiées sur son site, le Cleiss répond aux questions des particuliers et employeurs. »

CONTINUITÉ DES DROITS

Quelle que soit sa destination, avant le départ, il est primordial de bien se renseigner sur le régime de Sécurité sociale du pays d'accueil. En UE/EEE/Suisse, tous les risques sont coordonnés. Il y a donc une continuité des droits à protection sociale lors du passage du régime français au régime étranger, en respectant toutefois certaines formalités et délais. Chaque Etat de l'Union européenne a son propre système de sécurité sociale. Il n'y a pas d'harmonisation à l'échelle européenne. Toutefois, les règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale prévoient des mécanismes qui permettent aux citoyens qui se déplacent en UE de ne pas perdre leurs droits aux prestations sociales. Pour chaque motif de mobilité

(vacances, travail, recherche d'emploi, retraite, etc.) et chaque risque de la Sécurité sociale, des règles et démarches spécifiques s'appliquent. « Si l'on quitte définitivement la France, il faut en aviser tous les organismes de protection sociale et fournir sa nouvelle adresse à l'étranger », Pour l'assurance-maladie, il convient de transmettre à sa caisse en France le formulaire « Déclaration de transfert de résidence hors de France » et lui rendre les cartes Vitale et éventuelles CEAM de tous les membres du foyer. Dans le cadre d'une expatriation (de longue durée), les assurés ne sont plus affiliés à la Sécurité sociale française et cotisent au régime du nouveau pays d'accueil.

Des formulaires permettant d'assurer la continuité des droits ou d'éviter des délais de carence peuvent être à demander suivant les accords de sécurité sociale et les situations. Globalement, les candidats à l'expatriation doivent se renseigner sur les systèmes de protection sociale et de santé locaux pour déterminer s'ils estiment utile de contracter une assurance santé privée ou de cotiser volontairement à l'assurance-vieillesse de la CFE (qui n'exonère pas des cotisations obligatoires dans le pays d'accueil).

Accords internationaux

Ce sont des instruments juridiques signés entre deux États. Ils servent à coordonner les législations de Sécurité sociale entre la France, par exemple, et son pays partenaire, afin de garantir aux personnes en situation de mobilité un maximum de droits à protection sociale. Ils s'adressent aux ressortissants qui séjournent ou résident hors de l'État dans lequel elles sont affiliées, ou aux personnes qui partent travailler dans l'État partenaire, ou encore qui ont travaillé dans les deux États signataires.

Ils permettent notamment : de lever les clauses de résidence, ou des conditions de stage, pour l'accès aux prestations ; de totaliser les droits, notamment en tenant compte des périodes d'activité accomplies dans l'autre État, lors du calcul de la retraite ; de bénéficier éventuellement du statut de travailleur

détaché, permettant d'exercer temporairement son activité dans l'autre pays, pour le compte de son employeur, tout en restant affilié dans l'État habituel d'emploi ; de bénéficier des mêmes droits et obligations que les nationaux du pays d'affiliation, ce qu'on appelle le principe d'égalité de traitement ou de non-discrimination.

Vidéos pour mieux comprendre

Le Cleiss a publié trois vidéos sur sa chaîne YouTube. Ces trois animations expliquent simplement des mécanismes de coordination souvent complexes. Elles répondent à trois questions récurrentes d'assurés en mobilité au sein de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, ou en Suisse :

- Si je suis détaché(e) par mon entreprise dans un pays de la zone UE-EEE-Suisse, et que ma famille m'accompagne, mes prestations familiales françaises sont-elles « exportables » ?
- De retour en France après une expatriation dans un Etat de l'UE-EEE-Suisse, où j'ai travaillé et ouvert des droits au chômage, mes allocations peuvent-elles « me suivre » en France ?
- De retour en France après une expatriation dans cette même zone, comment s'affilier ou se réaffilier à la Sécurité sociale ?

PENSION DE REVERSION

Les différents régimes de retraite prévoient qu'en cas de décès du pensionné, une partie de sa retraite (ou celle qu'il aurait perçue s'il était retraité) soit versée

à son conjoint survivant. La pension de réversion est également versée en cas de résidence à l'étranger.

Pour les personnes dont le conjoint ou l'ex conjoint était salarié du privé, travailleur indépendant, professionnel libéral, agriculteur, agent public contractuel ou retraité de l'une de ces activités, il faut:

- Avoir été marié. Ainsi le conjoint divorcé (même remarié, pacsé ou vivant maritalement) peut également la percevoir. En cas de pacs ou de concubinage et même si des enfants sont nés de l'union, il n'est pas possible de toucher une pension de réversion.
- Être âgé de 55 ans minimum. Si le conjoint est décédé avant 2009, la demande peut être faite dès 51 ans.
- Ne pas dépasser un certain montant de ressources.
- Les ressources annuelles brutes ne doivent pas dépasser les montant suivant :
- 21 112,00 € pour une personne vivant seul(e),
- 33 779,20 € pour une personne vivant en couple.
- Si la personne qui effectue la demande a plus de 54 ans et continue à travailler, les ressources annuelles sont calculées en prenant seulement en compte 70% de ses revenus d'activités.

Cas des fonctionnaires : Pour la personne dont le conjoint ou l'ex-conjoint était fonctionnaire (fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière) ou retraités de l'une des fonctions publiques.

Contrairement aux régimes de base des salariés, des indépendants, des professions libérales et des exploitants agricoles ou des agents publics contractuels, il n'y a pas de condition d'âge ni de ressource pour le conjoint survivant.

L'époux ou l'ex-époux non remarié doivent remplir l'une des quatre conditions suivantes :

- Un ou plusieurs enfants sont issus de ce mariage (y compris les enfants nés avant le mariage reconnu par le père au nom duquel les droits à pension ont été acquis) ;
- Le mariage a duré au moins 4 ans (pour les couples de même sexe mariés au plus tard le 31 décembre 2014, la durée du Pacs précédant le mariage est prise en compte dans le calcul des 4 ans) ;
- Le mariage a été célébré 2 ans au moins avant la mise à la retraite du fonctionnaire décédé ;
- Le fonctionnaire décédé bénéficiait d'une pension d'invalidité et le mariage a eu lieu avant l'événement qui a entraîné sa mise à la retraite.

L'ex-époux remarié doit également remplir les deux conditions suivantes :

- La nouvelle union a cessé et l'ex-époux n'a pas acquis d'autres droits à pension de réversion pour cette nouvelle union ;
- Le droit à pension au titre du fonctionnaire décédé ne doit pas être ouvert au profit d'un autre époux ou d'un orphelin.

Quel est son montant ?

Pour les personnes dont le conjoint ou l'ex-conjoint était salarié du privé, travailleur indépendant, professionnel libéral, agriculteur, agent public contractuel ou retraité de l'une de ces activités.

En règle générale, la pension de réversion est égale à 54% de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier le conjoint défunt. Les majorations de retraites ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Montant maximum

Le montant de la pension de réversion ne peut pas dépasser 11 106,72 € par an (soit 925,56 € par mois).

Montant minimum

Si le conjoint défunt justifiait de 15 ans (60 trimestres) d'assurance retraite au régime général, le

montant de la pension de réversion est au minimum de 3 478,46 par an (soit 289,87 € par mois).

S'il justifiait de moins de 15 ans, ce montant minimum est réduit proportionnellement à sa durée d'assurance.

Dépassement du plafond de ressources

Si la somme des ressources du conjoint survivant ou ex-conjoint et de la pension de réversion dépasse le plafond de ressources indiqué plus haut, la pension de réversion est réduite à hauteur du dépassement.

N.B : Si le conjoint décédé a été marié plusieurs fois, la pension est partagée entre le conjoint vivant et le/les ex-conjoint(s), à proportion de la durée de chaque mariage.

Pour les personnes dont le conjoint ou l'ex-conjoint était fonctionnaire (fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière) ou retraités de l'une des fonctions publiques.

La pension de réversion est égale à 50 % de la retraite de base que le fonctionnaire décédé percevait ou aurait pu percevoir.

N.B : Si le conjoint décédé a été marié plusieurs fois, la pension est partagée entre le conjoint vivant et le/les ex-conjoint(s), à proportion de la durée de chaque mariage.

Comment la demander?

La pension de réversion n'est pas automatiquement versée au décès du conjoint, il faut en faire la demande.

La personne qui effectue la demande doit se rendre sur son compte info-retraite.fr ou en créer un. La demande de réversion se fait directement depuis ce compte en 5 étapes sécurisées. Les régimes auxquels le défunt a cotisé ne nécessitent pas d'être précisés car ils s'affichent automatiquement. Il sera demandé de joindre certains documents : copies d'actes de naissance, livret de famille, relevé d'identité bancaire. Le système collecte et centralise les informations et les documents et les envoie aux différents régimes (de base et complémentaires).

Si la demande est acceptée, la personne touchant la pension de réversion devra transmettre chaque année un certificat d'existence. Tout comme les pensionnés, elle recevra une notification d'enquête sur son espace personnel ou par voie postale et devra communiquer un certificat de vie authentifié.

Il n'y a pas de délai maximum dans lequel introduire une demande de réversion. Certaines personnes doivent attendre plusieurs années

avant d'effectuer cette démarche car elles n'ont pas atteint l'âge requis.

SUCCESSIONS INTERNATIONALES

Il faut se référer au droit international pour savoir quelle loi s'applique pour un décès à l'étranger. Les règles varient selon le lieu du décès. Ainsi, elles ne sont pas les mêmes pour un décès en France, dans un pays de l'Union européenne et hors de l'UE.

Décès dans un pays de l'UE

Depuis le 4 juillet 2012, un règlement européen a été adopté pour encadrer les lois concernant les successions dans toute l'Union Européenne sauf « au Royaume-Uni, au Danemark et en Irlande ». En France, il est entré en vigueur le 17 août 2015.

Ce règlement permet de « déterminer les héritiers quelle que soit la résidence de la personne décédée ». Il faut prendre en compte la dernière résidence du défunt « et non le lieu de résidence fiscale déclaré ». Par exemple, si une personne française expatriée en Espagne décède à son domicile espagnol et qu'elle possède des biens en France et en Espagne, la loi espagnole va déterminer les héritiers et le montant des droits de chacun dans la succession, quel que soit le pays où se trouvent les biens en question.

Quatre formes de testaments



Le règlement des successions dans l'UE permet aux personnes de choisir quelle loi sera applicable pour leur testament et ajoute sa rédaction permet de décider en avance de qui va hériter

En droit français, il existe quatre formes de testaments.

Selon le site internet, l'article 970 du Code civil stipule que le testament olographe appelé aussi « testament sans notaire » peut être valable uniquement s'il est signé et daté en précisant « le jour, le mois et l'année de l'écriture ». Le testament mystique peut être écrit par le testateur ou par une tierce personne et sera remis au notaire dans une enveloppe fermée en présence de deux notaires ou deux témoins. L'authentique est rédigé par un notaire sous la « dictée de son auteur et en présence de deux témoins » explique l'experte. Enfin, le testament international permet la validation du papier peu importe le pays où il a été rédigé.

Hors Union européenne, si le défunt a rédigé un testament, la succession sera dévolue telle que ce dernier l'a souhaité. Le document sera cependant vérifié selon la loi applicable du pays où le testament a été rédigé. Si aucun testament n'a été rédigé, les biens seront distribués en fonction de la loi applicable de l'État où le défunt résidait.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



La 38ème session a eu lieu à Paris du 27 au 31 mars 2023

Lors de l'ouverture, sous la présidence d'**Hélène DEGRYSE, Olivier BECHT, ministre délégué du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger**, a redit son amour des Français de l'étranger, qu'il s'était engagé à rencontrer (il a visité 30 pays depuis sa prise de fonctions). Il s'est exprimé sur la dématérialisation de l'état civil, le vote par Internet, la résidence de repli.

Commission des Lois, des Règlements et des Affaires consulaires.

Rapport d'étape sur les successions internationales, en prévision d'un travail commun avec la commission des Finances. Comment les postes pourraient se réintégrer sur le terrain, sans désengager les guichets.

Portée des décisions du Conseil constitutionnel : le vote par Internet est rentré dans le droit commun, le juge ayant enfin pu exercer son office. Les défaillances techniques majeures ont pour la première fois été sanctionnées par le juge qui a pu en apprécier les conséquences sur la sincérité du scrutin.

Accès aux services consulaires. Rapport d'évaluation des services publics à l'étranger, qui a souligné les fragilités structurelles. Les résolutions adoptées sont un appel lancé à l'administration pour une meilleure collaboration entre postes et élus. Visite du service de France consulaire, qui a permis aux de mesurer l'importance et l'efficacité de ce service.

■ Commission des Finances, du Budget et de la Fiscalité.

Le calcul du taux moyen de l'Impôt sur le revenu pose problème eu égard à sa complexité. Ainsi, plusieurs collectifs de contribuables à l'étranger ont créé des simulateurs, qu'il convient de consulter.

Les programmes budgétaires 151 et 185 ont été étudiés, notamment au regard de l'inflation.

La question de l'accès à l'emprunt des établissements à gestion directe et, plus généralement la situation financière de l'AEFE, qui soulèvent des interrogations, ont fait l'objet d'un rapport.

Par ailleurs, la commission estime nécessaire d'alerter les parlementaires sur les failles de la loi adoptée en 2021, pour régler les successions de façon égalitaire. Enfin, la commission souhaite participer aux réflexions du groupe de travail qui sera constitué sur la résidence de repli.

■ Commission Développement durable et du Commerce extérieur.

Les chiffres catastrophiques du commerce extérieur ont été étudiés, via notamment une radioscopie réalisée de session en session.

La commission a ouvert ses travaux au rôle et place des femmes dans le commerce extérieur et les start-ups tout en réitérant son engagement aux initiatives de soutien au commerce extérieur.

Le conseil consulaire doit pouvoir s'impliquer sur la situation des entreprises de leur circonscription au travers de réunions en format « économique ». Le bilan carbone des élus à l'AFE doit faire l'objet d'une estimation.

■ Commission Enseignement, Affaires culturelles, de la Francophonie et de l'Audiovisuel extérieur.

Bourses scolaires : inquiétudes sur le budget pour cette année. La commission demande une évaluation sur le barème et les impacts d'éventuelles modifications.

Soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap. Amélioration du processus de prise en charge financière des AESH qui est souvent tardive.

Harcèlement scolaire. La commission est très favorablement impressionnée par le travail engagé par l'AEFE en ce domaine.

Francophonie : la commission souhaite que les élus soient associés au prochain sommet en 2024.

Extension du Pass Culture aux jeunes Français de l'étranger : la commission s'est prononcée pour des offres culturelles françaises dans leur pays d'accueil, via les alliances françaises, les instituts français... Elle a engagé une réflexion sur le Pass Éducation Langue française.

■ Commission Affaires sociales et du Monde combattant, Emploi et Formation.

Conférence nationale du Handicap : la commission demande que des représentants des FDE soient associés. L'administration travaille sur le parcours à l'étranger. La commission appelle à un rapprochement avec la MDPH. Elle demande un guide sur comment vivre son handicap à l'étranger.

15,3 millions d'euros ne sont pas suffisants pour permettre les augmentations nécessaires des taux de base, telles que demandées par les postes (17,5 millions demandés).

La commission appelle à l'application de la loi de 2013, qui dispose que l'AFE est consultée avant l'examen des lois budgétaires. Cela aurait permis de travailler en amont sur le projet de réforme des retraites. Elle demande que les élus des Français de l'étranger soient associés aux travaux.

Rapport rédigé par Olivia Richard, assistante parlementaire d'Olivier Cadic.



La sierra de Guadarrama offre un large éventail de randonnées, depuis plusieurs points de départ, allant depuis Robledo de Chavela, à l'ouest de Madrid, jusqu'à La Cabrera, au nord de la capitale ; en passant par le col de Cotos, au nord-ouest, aux confins de la province

QUATRE PAS DANS LES NUAGES DE GUADARRAMA

de Ségovie. En moins d'une heure de voiture nous voici

au pied de monts allant de 1200 mètres d'altitude aux extrémités de la chaîne, à plus de 2400 mètres en son centre, au départ de Cotos. Voici la description de quelques promenades accessibles au plus grand nombre, dans la partie occidentale du massif.

Abantos, depuis San Lorenzo de El Escorial



En chemin, et si on commence la marche dès l'aube, on aura peut-être l'occasion de surprendre un court instant quelques chevreuils. Les mieux aguerris pourront grimper plus droit et plus raide par un petit sentier en coupant les S, jusqu'à arriver à une zone rocheuse. A partir de là, on prend à droite une large piste pierreuse montant doucement entre les pins, jusqu'à une magnifique clairière au milieu de laquelle se trouve une fontaine qui vient récompenser notre effort. Le sommet est proche. En coupant à travers le bois, on rejoint la corniche qui



Abantos a été dans l'antiquité la montagne sacrée des celtes Vétons, qui montaient jusqu'au sommet pour se rapprocher des dieux. Pour suivre leurs pas, de nos jours, le plus simple est de se garer à l'aparcamiento El Escorial Monte Abantos, à environ 1050 mètres d'altitude. En passant par la retenue d'El Romeral, toute proche, on s'élève par un sentier bordé de pins, jusqu'à rejoindre la large piste du GR-10, qui grimpe en S vers le sommet.

domine la ville, depuis laquelle on monte jusqu'au sommet, marqué d'une croix de bois. De ce point, la vue sur la bourgade et son palais-monastère, situés quelques 700 mètres plus bas, est magnifique ! Au-delà, on contemple les lacs artificiels proches de San Lorenzo, et toute la plaine jusqu'aux monts de Tolède.

On peut ensuite descendre directement se restaurer en ville, ou suivre d'abord la crête en direction du col de Guadarrama, jusqu'à l'ancien refuge de la Naranjera. Quelques mètres plus loin, en passant un muret de pierres à droite, on débouche soudainement au-dessus de la vallée de Cuelgamuros (anciennement Cuelga Moros...), juste devant la croix immense qui domine le sanctuaire dédié à Los Caidos, objet de tant de polémiques.



La Peñota, depuis el Alto del León

Au col de Guadarrama, situé à plus de 1500 mètres d'altitude, et également connu comme Alto del León, il est possible de se garer dans le chemin qui borde le rôtisseur chez lequel on pourra venir se restaurer en fin de parcours.



De là, on peut cheminer par le GR-10 vers le sud-ouest en direction d'Abantos, en passant par la Cabeza Lijar, el Cerro Carrasqueta, y La Naranjera, avec vues sur les provinces de Madrid, Ségovie, et Avila. On peut également, en traversant prudemment la route nationale, mettre le cap au nord-est toujours sur le GR-10, pour conquérir les cimes de la Peñota, cette montagne bicéphale qui domine le village de Los Molinos à presque 2000 mètres d'altitude.

On commence par un chemin en sous-bois, assez facile, qui mène, après une légère montée, puis une descente un peu plus prononcée, au pied de la

première « difficulté » du parcours, le « monument naturel » à l'Arcipreste de Hita.

Il s'agit d'une élévation rocheuse dédiée en 1930 à l'auteur du Libro de Buen Amor, à la demande de l'Académie espagnole, et déclarée d'intérêt national.

Le chemin qui y mène est étroit, caillouteux, et escarpé, mais ne représente qu'une centaine de mètres de dénivélé. Suit une portion en montagnes russes, succession de descentes à un col et de remontées sur un pic, pour arriver à plus de 1700 mètres d'altitude, au Cerro del Mostajo. C'est là, après une dernière courte descente, que commence l'ascension finale, qui nous mènera à la première tête de la Peñota, par un chemin sur lequel on aura peut-être l'occasion de croiser des vaches ou des chevaux en liberté. La fin du parcours, légèrement inclinée, se déroule entre de petits pins sylvestres, et les 5 derniers mètres nous donnerons l'illusion de pratiquer l'escalade.

Ce sommet atteint, on aura le choix entre redescendre directement au col - en rebroussant chemin, ou en passant par le Collado del Rey - et continuer, via l'autre tête de la montagne, jusqu'à la cime adjacente, la Peña del Aguila, qui offrira la double satisfaction d'être arrivé à plus de 2000 mètres au-dessus de la mer, limite officielle de la haute montagne, et d'avoir une vue panoramique, tant sur la province de Madrid que sur celle de Ségovie.

Il est également possible, au départ de Las Dehesas de Cercedilla, à 1360 mètres d'altitude, de faire une boucle passant par les deux sommets. Le parcours ascendant passe par le col de Marichiva, et on pourra ensuite descendre jusqu'à l'hôpital de la Fuenfría par un chemin forestier, et de là rejoindre le parking. La boucle peut évidemment s'effectuer dans le sens inverse.

El Montón de Trigo, depuis Cercedilla

Ce mont, qui doit son nom à sa forme conique, culmine à 2155 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le parcours pour y accéder est facile, quoique souvent rocailleux, et d'aspect très diversifié.

Au départ de Las Dehesas, à 1360 mètres d'altitude, on se trouve en sous-bois sur l'un des sentiers de la vallée de la Fuenfría, qui montent jusqu'au col du même nom, situé à presque 1800 mètres d'altitude. Le plus connu de ces chemins est la fameuse Calzada Romana. Comme à d'autres endroits, se lever tôt permettra non seulement d'obtenir un peu de fraîcheur en été ; mais encore d'apercevoir quelques biches, surtout si l'on choisi de monter au plus droit, en suivant un ruisseau.

Arrivé au col, on pourra prendre un peu de repos, boire à la fontaine située sur un chemin en contrebas, voire caresser quelques chevaux de passage, avant de reprendre notre ascension par le Minguete, petit mont culminant toutefois à plus de 200 mètres au-dessus du col, donc à 2000 mètres au-dessus du bord de mer.

À mi-pente, lorsque les arbres deviennent rares et petits, on choisira de passer par le sommet, ou de le contourner par la gauche. On arrive ensuite à une prairie, se trouvant entre le Minguete et le Montón de Trigo, depuis laquelle on reprend d'abord son souffle, puis l'ascension.

Le chemin court d'abord entre les pins et les rochers, pour terminer à partir de 100 mètres sous la cime, par un tas de grosses pierres, plus que de blé, qu'on franchira néanmoins sans difficulté. Du sommet, la vue est superbe sur la plaine de Ségovie, et sur l'ensemble de la Sierra de Guadarrama, en particulier la chaîne de la Mujer Muerta, d'un côté ; et de l'autre Peñalara, le toit de Madrid. La descente peut se faire à nouveau par la Fuenfría, ou, pour varier, par le col de Marichiva, depuis lequel on descendra vers notre point de départ.



La Peñalara, ses riscos et ses lagunas, depuis Los Cotos

C'est au départ du col de Cotos, auquel on accède via celui de Navacerrada, qu'on peut avoir l'occasion de gravir la pente jusqu'au plus haut sommet de la Sierra, Peñalara, à 2428 mètres. Là encore, il est recommandable de partir tôt, surtout en fin de semaine, non plus pour observer des quadrupèdes sauvages, mais cette fois pour éviter de croiser trop de bipèdes au retour. Depuis le parking (ou la gare ferroviaire), on traverse la route, pour atteindre le centre d'interprétation du Parc naturel. De là, on continue par une large piste peu pentue, qui se transforme bientôt en un chemin plus incliné, étroit et caillouteux, montant en S jusqu'aux sommets connus comme las dos Hermanas. Il est techniquement possible, mais officiellement interdit, de couper les S (« las zetas » en espagnol) via un sentier plus droit et abrupte... Quoi qu'il en soit, on finit par arriver à plus de 2250 mètres d'altitude. On laisse la cime de la Hermana Menor à gauche, pour se diriger sur la Hermana Mayor, et de là, après une courte descente, initier l'ascension en pente plutôt douce jusqu'à Peñalara. Arrivé en haut, on est récompensé par une vue panoramique, en particulier sur la plaine de Ségovie, la vallée du Lozoya et la chaîne de la Cuerda Larga, en face. Les personnes moins entraînées voudront alors redescendre par le même chemin. Les plus en forme continueront par los Riscos, c'est-à-dire les pics rocheux, à savoir celui de los Claveles à 2387 mètres, puis celui de los Pajaros à 2268 mètres d'altitude.



Si, durant les beaux jours, seule une bonne paire de chaussures est nécessaire, il convient en hiver de s'armer d'un piolet et de crampons. Le Risco de los Claveles ne se franchi pas par la crête, extrêmement étroite, vertigineuse, et même dangereuse ; mais se contourne par la gauche, à travers un amas de roches, incommode mais ne présentant pas de difficulté majeure. Une fois franchi le Risco de los Pajaros, on continue vers la Laguna du même nom, que l'on contemple en contrebas durant toute la descente. Il n'est pas rare d'y trouver un troupeau de vaches s'abreuvant, tandis que les choucas survolent en grand nombre le randonneur.

Après une pause pour profiter du charme de l'endroit et se reposer, on reprend le chemin en longeant les montagnes, dans le sens inverse de celui des crêtes. Arrivés sous le Risco de los Claveles, voici la Laguna homonyme, immédiatement suivie de las cinco lagunas, plus petites, mais tout aussi charmantes. Une dernière ascension, qu'on n'aime pas rencontrer alors qu'on s'imagine que le plus dur est fait, demande le dernier effort un peu intense, pour franchir une barre rocheuse. Tout n'est alors que descente vers las Lagunas de Peñalara. Celles-ci sont les plus basses, signalisées, et proches du parking, donc les plus concourues. Un sentier, d'abord à flanc de coteau, puis à travers les bois, permet de rejoindre bientôt le point de départ, pour un repos bien mérité.

Pierre COUTURIER Randonneur



Ces derniers mois ont eu lieu à Madrid de nombreux évènements, organisés par nos GO. Qu'ils en soient remerciés chaleureusement:

-Diner au restaurant gastronomique français Allégorie.

-Une visite du monde grec au musée archéologique avec Oscar Blasquez, guide exceptionnel, suivie d'un couscous au restaurant Alhuzema.

-Une randonnée dans les paysages fantastiques de la province de Cuenca.



- Une randonnée à Valdelatas.

-Une journée avec Equipassion, autour du cheval, avec une randonnée pédestre au Pardo, puis une balade à cheval et un déjeuner au restaurant La Montaña.

-Un tournoi de pétanque, gagné par Maryvonne Denis.



-Le dîner de gala annuel au restaurant La Rita, présidé par madame Marie-Christine Lang, Consule générale, au cours duquel le député Stéphane Vojetta a remis la médaille de l'Assemblée nationale à Francis Huss, en reconnaissance des services rendus aux Français d'Espagne.

-La traditionnelle loterie a distribué au cours de ce

dîner de nombreux lots, dont 2 voyages en avion à Paris (environ 1 lot pour 4 billets achetés), dont nous remercions vivement les donateurs.



-La visite originale et colorée du quartier « castizo » Lavapiés, guidée par l'excellente Nieves, suivie d'un déjeuner convivial à la « Taberna Rayuela ».



-L'Assemblée générale annuelle, nous a permis d'écouter avec un grand intérêt l'exposé sur la « Casa de Velásquez à la croisée des chemins » par sa directrice Nancy Berthier. L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes et la gestion du bureau de l'UFE, dans les salons de l'Ambassade de France gracieusement mis à notre disposition. Elle fut suivie d'apéritif dont nous remercions nos hôtes.

-Une soirée de jeux d'intérieur : Bowling et minigolf avec pizza, empanada, bières, etc. au Palacio de Hielo.

-Le traditionnel vide-grenier, organisé avec succès en partenariat avec LePetitJournal.com sur le parking du Lycée français.

-Une expérience de déplacement original en gyropode.



-14 juillet soirée patriotique UFE dans la salle Blanche de Castille, animée pour une centaine de participants dynamiques par l'excellent ensemble musical SundayBlast que nous





remercions, ainsi que nos partenaires/ sponsors traditionnels : Pernod Ricard, Champagne Sanger, Saveurs de France, Vinofilia auxquels

se sont joint, Santana, les délices d'Oli, HubUR (pourvoyeur de kir révolutionnaire). Un grand merci à tous.

- La non moins traditionnelle descente du río Duraton en canoé-kayak, à la vue de nombreux vautours.

Au cours des prochains mois nous vous proposerons :

-Samedi 16 septembre visite du Retiro 2ème partie. Pierre Couturier.

-Samedi 16 septembre participation à l'évènement La France à Madrid.

-Jeudi 21 septembre pot de rentrée. Pierre Couturier.

-Samedi 23 septembre randonnée Monte Abanto. Virginie Duprez.

-Vendredi 29 septembre concours de pétanque entre l'UFE et la CFECL. Jean-Michel Béranger.

-Samedi 21 octobre tyrolienne double urbaine. Virginie Duprez.

Sont également envisagés à des dates restant à définir:

-Week-end à La Vera. Pierre Couturier.

-Randonnées cyclistes. Virginie Duprez.

-Casino du vin. Pierre Steunou.

-Reboisement. Pierre Steunou.

-Suivi télévisé de la Coupe du monde de rugby. Patrice Chène.

Les messages, contenant davantage de précisions sur ces activités, sont diffusés par mail en temps opportun à ceux dont nous disposons des adresses mail.



Catalogne Baléares et Aragón

Prochain salon de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat vendredi 29 septembre au club By Safe House Carrer del Bruch 147 Barcelona. Infos recruteurs info@emploi-espagne.org Inscription visiteurs www.salon-emploi.org La diffusion d'offres est gratuite.



Valencia



Dîner du 14 juillet Chantal Baudet, présidente de l'UFE Valencia 610553780.



Andalousie

Le premier tournoi de Padel UFE Andalousie a eu lieu le 26 au club de Torremuelle (Benalmadena), suivi d'un déjeuner.



Le cercle de lecture, dirigé par Michel Géhin, a organisé la dernière présentation en juin, suivi d'un brunch. Prochain rendez-vous en septembre avec un brunch à la Cabeza de Mijas et un autre tournoi de padel. Information et inscriptions auprès d'Isabelle, présidente de l'UFE Andalousie 667928412.



Votre adhésion est un signe de confiance et un encouragement à développer les activités utiles aux Français de l'Étranger, pour créer des liens entre eux et améliorer leur vie quotidienne. « Afin qu'en les réunissant, aucun Français de soit seul à l'étranger ».

Les cotisations peuvent être effectuées par virement à :

UFE c. c. TARGOBANK ES72 0216 1614 6206 0000 6839.